



Note conceptuelle pour une session thématique sur

L'éducation et la protection de l'enfant comme éléments clés d'une stratégie efficace pour lutter contre le travail des enfants

à la 6e Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants,
Marrakech, Maroc

Mercredi 11 février 2026 – 11.15 to 13.00

1. Contexte

Il est largement reconnu que le travail des enfants est déterminé par un ensemble complexe de causes profondes, qui coexistent dans un contexte donné. Le manque d'accès à une éducation de qualité et l'absence de systèmes de protection de l'enfance complets et bien établis figurent parmi les principales causes profondes du travail des enfants. D'autres causes majeures incluent les normes sociales qui légitiment le travail des enfants, la faible connaissance des droits de l'enfant, la pauvreté et l'absence de protection sociale, ainsi que le manque d'opportunités de travail décent pour les adultes.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, l'accès insuffisant à l'école, la faible qualité de l'enseignement ou encore les pratiques discriminatoires en classe constituent des « facteurs de poussée » essentiels vers le travail des enfants. Lorsque les ménages ne peuvent pas assumer les coûts de l'éducation, que les écoles ne sont pas disponibles localement ou que la qualité de l'enseignement est si faible que le temps passé à l'école n'est pas perçu comme bénéfique par les enfants et leurs familles, le risque de travail des enfants augmente. Bien que le risque de travail des enfants soit généralement plus élevé chez les enfants non scolarisés, de nombreux enfants combinent école et travail. Ainsi, les enfants scolarisés comme non scolarisés constituent des groupes de référence importants pour les programmes et politiques liés à l'éducation visant à lutter contre le travail des enfants.

S'agissant de la protection de l'enfance, l'absence de systèmes adéquats pour identifier, orienter et suivre les cas de travail des enfants contribue également à sa perpétuation. Par exemple, dans les contextes où les travailleurs du secteur social ne sont pas correctement formés aux violations des droits de l'enfant, ou lorsqu'il n'existe pas de système de gestion de l'information bien établi pour enregistrer les cas de travail des enfants, les orienter vers les interventions appropriées et en assurer le suivi dans le temps, le travail des enfants demeure souvent invisible et non pris en charge.

Compte tenu de ces causes profondes, le renforcement des systèmes d'éducation et de protection de l'enfance peut contribuer de manière significative à la prévention et à



l'élimination du travail des enfants. Parmi les initiatives liées à l'éducation susceptibles d'être efficaces pour prévenir ou réduire le travail des enfants figurent, par exemple, l'octroi de bourses scolaires, l'allongement de la journée scolaire et l'extension de la durée de la scolarité obligatoire. Il existe également des données probantes montrant que les enseignants jouent un rôle important dans la sensibilisation aux droits de l'enfant et à l'importance de l'éducation, ainsi que dans le suivi de l'assiduité et l'accompagnement des enfants exposés au risque de décrochage scolaire.

La mise en lien des initiatives en matière d'éducation et de protection de l'enfance, et le fait de garantir leur fonctionnement de manière intégrée, peuvent générer des synergies importantes qui amplifient leur impact positif sur la réduction du travail des enfants. De même, l'établissement de systèmes de gestion de l'information sur le travail des enfants directement reliés aux organismes chargés de fournir les services sociaux nécessaires peut contribuer à réduire le travail des enfants.

Si les données probantes sur les effets des interventions et initiatives en matière de protection de l'enfance et d'éducation sur le travail des enfants se multiplient, des lacunes subsistent dans la compréhension des raisons pour lesquelles une initiative spécifique est efficace (c'est-à-dire quels éléments de conception et quels aspects de mise en œuvre rendent un programme ou une initiative plus efficaces pour lutter contre le travail des enfants). Les enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre de différents programmes ne sont pas non plus suffisamment partagés et diffusés entre les pays et les régions.

2. Questions abordées

Après une introduction, la session examinera les défis liés à l'éducation et à la protection de l'enfance dans certains contextes sélectionnés. Elle présentera ensuite des exemples marquants de la manière dont ces défis peuvent être relevés, contribuant ainsi à la prévention et à l'élimination du travail des enfants. La session mettra l'accent sur des interventions et des programmes spécifiques, ainsi que sur des initiatives plus larges au niveau des systèmes dans les domaines de l'éducation et de la protection de l'enfance, qui s'appuient sur des données probantes quant à leur efficacité et/ou à leurs performances opérationnelles.

La session décrira les mécanismes par lesquels les initiatives sélectionnées contribuent à relever ces défis, notamment en ce qui concerne les aspects de conception et de mise en œuvre. Sur la base d'expériences menées dans différents pays, la session dégagera des enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre de programmes et de systèmes, applicables à des contextes similaires.

La session examinera également la manière dont les secteurs de l'éducation et de la protection de l'enfance peuvent travailler de façon intégrée afin de favoriser des synergies, dans le cadre d'une stratégie multisectorielle efficace visant à lutter contre le travail des enfants.